

Rodez, le 19 Juin 2020

Mesdames, Messieurs les Maires
et
Président(e)s d'EPCI

Après la phase aiguë de la crise Covid qui a contraint beaucoup de nos entreprises à une forte sous-activité et un nombre considérable à une inactivité totale faute de chantiers accessibles ou d'équipements de protection sanitaire disponibles, nous avons pris toutes les mesures nous autorisant à reprendre nos activités au plus vite mais avec diverses contraintes persistantes.

Les entreprises que nous représentons, artisanales, TPE, PME, entités locales de Groupe présentes dans 245 communes du département participent largement à la vie économique et à l'animation du territoire avec leurs 6300 salariés.

*Aujourd'hui, elles n'espèrent pas d'aides directes mais sont très préoccupées par la baisse de la commande publique locale et comptent sur les collectivités locales (au premier rang desquelles la commande publique du bloc communal représente 76 %, hors commande publique régionale) pour **relancer l'investissement au plus vite** afin d'être en mesure de limiter au maximum « la casse » ; Pardonnez-nous cette trivialité mais de la « casse » d'emplois et d'entreprises, il y en aura c'est malheureusement certain ! Il est donc nécessaire de **lancer de nouveaux projets, de nouvelles consultations dès aujourd'hui.***

*De notre côté, **nous agissons** au plan national avec nos deux Fédérations (FFB, FNTP) et au plan local avec nos 100 Fédérations départementales pour **demander à l'Etat un plan de soutien massif, clair et rapide** à l'investissement des collectivités locales au premier rang desquelles les **communes et leurs EPCI** [dotations d'investissement, accélération et augmentation des remboursements du FCTVA].*

Indépendamment des mesures nationales, des actions locales à votre portée seraient immédiatement salutaires

- *L'accélération, au plus vite, de l'instruction des permis de construire et d'une manière générale des autorisations d'urbanisme.*

- *Après avoir obtenu en 2019 la modification d'un arrêté préfectoral nous autorisant à démarrer nos chantiers dès 6 heures du matin du 15 Juin au 15 Septembre, nous souhaitons que tous les arrêtés municipaux plus restrictifs soient modifiés sur le modèle de l'arrêté préfectoral.*
- *Accorder systématiquement des **avances** sur marchés **sans contre-garantie bancaire** (en effet, la contre-garantie bancaire grève d'autant les facilités de trésorerie accordées par les banques et rendent l'avance inopérante en terme de trésorerie) afin de répondre aux tensions de trésoreries créées par la « sous-activité Covid ».*

Sachant votre implication pour la vie locale et remerciant votre Association de nous avoir permis de vous faire part de nos préoccupations, nous vous assurons de notre soutien tant au plan local que national.

Une maxime maintes fois vérifiée pour terminer :

Quand le BTP va, tout va !

Bien à vous.

Daniel DRUILHET

Président de la
Fédération du Bâtiment et
des Travaux Publics de l'Aveyron

Jérôme CROUZET

Vice-Président de la
Fédération du Bâtiment et
des Travaux Publics de l'Aveyron
en charge des Travaux Publics